

FO

LA FORCE SYNDICALE

MEDDE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MLETR
MINISTÈRE DU LOGEMENT
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ



Avec Force Ouvrière : luttons pour présERVER notre santé et améliorer nos conditions de travail



L'état employeur est pénalement responsable de la santé de ses agents.

La loi lui impose également une obligation de résultat en la matière.

Les réformes incessantes que subit le ministère ont créé un environnement délétère pour les agents.

Appelés « risques psychosociaux », il s'agit pour l'essentiel de traumatismes liés à la désorganisation du travail.

En votant FORCE OUVRIERE le 4 décembre 2014 vous exigerez du ministère :

- un véritable plan d'action pour éliminer ces traumatismes liés à la désorganisation du travail,
- des organisations de travail prenant en compte la santé des agents,
- des études d'impacts sur la santé des agents avant toute modification des missions et des organisations du travail,
- le respect des textes en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,
- des recrutements de médecins de prévention statutaire,
- une sensibilisation et des formations des agents et de la chaîne hiérarchique en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- l'élaboration et la mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels, outil indispensable et obligatoire dans chaque service pour prendre en compte et éliminer les risques professionnels en traitant leurs causes, pas seulement leurs effets,
- la prise en compte des maladies liées aux risques psychosociaux en maladie professionnelle, mais également la reconnaissance et la prise en charge de l'ensemble des agents qui ont été exposés à l'amiante.

Pour imposer à l'administration qu'elle mette en œuvre une véritable culture de la prévention en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

FEETS



Fédération
Équipement
Environnement
Transport
Services

Le 4 décembre 2014, votez Force Ouvrière !